



### Honoraires de Transaction

Montant du Prix de vente	Contrat Nestenn (Honoraires TTC)	Mandat simple (Honoraires TTC)
Inférieur ou égal à <b>50 000€</b>	<b>10%</b> du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de <b>3000€ TTC.</b>	
Entre <b>50 001€</b> et <b>100 000€</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>
Entre <b>100 001€</b> et <b>150 000€</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>
Entre <b>150 001€</b> et <b>200 000€</b>	<b>4,5%</b>	<b>5,5%</b>
Entre <b>200 001€</b> et <b>400 000€</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>
Supérieur ou égal à <b>400 001€</b>	<b>3,5%</b>	<b>4,5%</b>
Fond de commerce	<b>10%</b>	
Honoraires d'estimation	<b>300€</b>	

### Prestations offertes :

- Reportage photo HDR
- Visite virtuelle 360°
- Espace client dédié (agenda, statistiques, compte-rend de visite)
- Accompagnement personnalisé
- Diagnostics remboursés lors de la signature définitive
- Pack web (Se Loger, Paruvenu, Bien Ici, Logicimmo Le Bon Coin)
- Emplacement privilégié en vitrine
- Aide personnalisée dans les démarches administratives

- Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à réitération de l'acte authentique
- Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas exceptionnels : succession ou surendettement.
- AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- **Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.
- Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

### Honoraires de Location & Gestion

Location à usage d'habitation principale	
<b>Visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail TTC</b> (Soumis à la loi du 6 Juillet 89, Art. 5)	
Honoraires à la charge du bailleur	<b>10€</b> par m <sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue)
Honoraires à la charge du locataire	<b>10€</b> par m <sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue)
Établissement d'état des lieux (TTC)	
Part bailleur	<b>3€</b> par m <sup>2</sup> de surface habitable
Part locataire	<b>3€</b> par m <sup>2</sup> de surface habitable

Location Parking, Garage (TTC)	
Honoraires de location, appliqués au preneur et au bailleur	<b>150€</b> TTC
Location local professionnel ou commercial (visites, constitution du dossier, bail)	
Honoraires de location partagés pour moitié entre le bailleur et le preneur	<b>30%</b> du loyer annuel HT
Gestion locative	
Honoraires de gestion constante (calculé sur les encaissements)	<b>6%</b> TTC
Garantie loyer impayé protection juridique et dégradations immobilières (indemnisation sous 24h)	<b>2,9%</b> TTC
Représentation assemblée générale	<b>200€</b> TTC
Frais de rejet de prélèvement	<b>48€</b> TTC
Etablissement et envoi d'avis d'échéance par courrier	<b>2,5€</b> TTC

### Tarifs applicables au 31 Octobre 2021

SDP Immo - SARL au capital social de 40 000€ - TVA intra n 55 840 769 889 - Code APE 6831Z- RCS Lyon 840 769 889  
 - Carte Pro n° CPI 6901 2018 000 035 318 C.C.I de Lyon Metropole - Caisse de garantie. SEGAP Lloyd's 11 rue de Grenelle  
 75007 Paris - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante